Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 056-215600214-20261008-20261002-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Brandérion

Département

Morbihan

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
Le 2 octobre 2026

Séance du jeudi 8 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six le jeudi huit octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, 3 rue Vincent Renaud, sous la présidence de M. Gwenaël LE BOUILLE, Maire.

Présents : Gwenaël LE BOUILLE (Maire), Stéphanie VALLÉE, Pierre BOHUON, Marie-Claude LE BELLEC (Adjoints), Véronique CHASSOT, Roger LE CLECH, Agnès PEGEON, Raymonde LE BOUËDEC, Claude BOUGUENNEC, Gwenaël RAULT, Nicolas RICHARD, Sarah LE SQUER.

Absents : Anthony MALOLEPSZY (adjoint, pouvoir donné à Gwenaël LE BOUILLE), Cyrille GOUJON (pouvoir donné à Roger LE CLECH), Elisabeth BOUSSION (pouvoir donné à Nicolas RICHARD).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé Sarah LE SQUER secrétaire de séance.

2026-10-02

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT) ET INFORMATIONS

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations que le Conseil municipal lui a consenties par délibération n°20260703 du 1er juillet 2026 et des informations suivantes :

Travaux de voirie et d'espaces verts rue de la chapelle

La commission des marchés et des appels d'offres du 9 septembre 2026 a attribué :

- le lot n° 1 « voirie » à Colas France – Agence de Lorient
- le lot n° 2 « espaces verts » à Idverde

Un acte d'engagement a été signé avec l'entreprise Colas France – Agence de Lorient pour un montant de 125 683,56 € TTC.

Un acte d'engagement a été signé avec l'entreprise Idverde Lorient pour un montant de 9 560.40 € TTC.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 056-215600214-20261008-20261002-DE

Fiabilisation des évaluations foncières des locaux d'habitation

M. le Maire a répondu favorablement à l'offre de service de la Direction générale des finances publiques relative à la fiabilisation des évaluations des locaux d'habitation par la valorisation des éléments de confort.

Les travaux visent à corriger les évaluations foncières des locaux d'habitation pour lesquels il manque des « éléments de confort » jugés essentiels aujourd'hui : raccordement à l'eau, raccordement à l'électricité, chauffage ou climatiseur, WC, lavabo, douche ou baignoire.

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises et des informations transmises par M. le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.
Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

MAIRIE DE BRANDÉRION
56 (Morbihan)

Le Maire
Gwenaël LE BOUILLE

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (L.2131-1 du CGCT).